



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organizacion Internacional para las Migraciones

Questions Fréquemment Posées au Sujet du Programme d'aide au Retour Volontaire (VARP)

1. Qui peut bénéficier du programme d'aide au retour volontaire?

L'OIM aide les demandeurs d'asile et les migrants hors ZEE* qui désirent retourner dans leur pays d'origine mais n'ont pas les moyens et/ou les documents nécessaires pour le faire.

2. Quels sont les avantages du programme?

L'objectif du programme d'aide au retour volontaire est d'aider des individus à retourner dans leurs pays d'origine avec respect et dignité. Voyager avec l'OIM signifie voyager comme n'importe quel autre passager. Les raisons de votre séjour en Irlande et votre retour demeureront confidentiels et ne seront pas mentionnés en dehors du processus de retour volontaire.

3. Le retour volontaire affecte-t-il un éventuel retour légal dans le pays?

Si un retour volontaire est effectué avant l'émission d'un avis de déportation et qu'il n'y a aucune procédure de justice en cours en Irlande, une demande légale de rentrer dans le pays pour travailler ou étudier peut être effectuée.

4. Un tampon de l'immigration irlandaise sera-t-il visible sur mon passeport ou documents pour voyager?

Si le retour volontaire est fait avec l'OIM, votre passeport ne sera pas tamponné quand vous quitterez l'Irlande.

5. Quel est le procédé?

- La première chose à faire est de remplir le formulaire et de signer la déclaration de retour volontaire.
- Quand le formulaire nous revient, nous l'envoyons au Ministère de la Justice en expliquant votre demande de retour grâce au programme d'aide au retour volontaire.
- Chaque demande devra être approuvée par le Ministère de la Justice.
- Si votre demande est acceptée mais que vous ne possédez aucun document du pays d'origine valide pour voyager, l'OIM aidera, dans la mesure du possible, à obtenir la documentation nécessaire pour faciliter votre voyage de retour.

* La ZEE (Zone Economique Européenne) qui comprend les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

FAQs – French

- Nous discuterons ensuite les dates appropriées pour voyager. L'OIM ne travaillant pas les week-ends, tous voyages devra s'effectuer pendant la semaine.
- L'OIM s'efforcera autant que possible de respecter vos dates préférées de voyages mais ce n'est pas toujours possible vu le nombre de personnes bénéficiant de ce service d'aide au retour.
- Nous réserverons ensuite un billet pour votre voyage et arrangerons les visas pour les pays à traverser, si nécessaire.
- Nous serons à l'aéroport le jour du départ pour vous aider si besoin.
- Nous pouvons également nous charger d'organiser le transit à l'arrivée dans votre pays d'origine.

6. Si je sollicite le programme d'aide au retour volontaire, cela affectera-t-il ma demande d'asile?

Le programme d'aide au retour volontaire est régi par le Ministère de la Justice qui prend les décisions concernant tout retour.

Votre demande d'asile devra être retirée avant de pouvoir vous inscrire au programme d'aide au retour volontaire afin que le Ministère de la Justice puisse examiner votre dossier.

Une déclaration de retour volontaire devra aussi être signée pour prouver la démarche volontaire de votre retour.

Si avant le départ, vous décidez de ne plus quitter l'Irlande, le processus de demande d'asile devra être reprimé. Se renseigner juridiquement sur les options disponibles.

7. Que se passe-t-il quand j'arrive dans mon pays d'origine ?

Si vous avez besoin de l'aide de l'OIM à l'aéroport dans votre pays d'origine, nous pouvons arranger cela. L'OIM n'étant pas représentée dans tous les pays, l'assistance peut ne pas être possible.

Si votre destination finale est très éloignée de l'aéroport, le bureau local d'OIM peut fournir des billets pour votre voyage

8. Combien de bagage peux t'on emporter?

Cela dépend de la ligne aérienne avec laquelle vous voyagerez. Le poids moyen de bagages est de 20kg, si vous en portez plus, il faudra payer un excès de bagages qui coûte très cher.

L'OIM n'est pas responsable en cas d'excès de bagages et ne paiera aucun supplément. Si vous ratez votre vol à cause d'un excès de bagages, l'OIM ne sera pas en mesure de payer un second billet d'avion.

Nous vous conseillons d'organiser un container pour envoyer vos affaires par bateau, c'est beaucoup moins cher.

La plupart des compagnies aériennes refusent tous bagages de plus de 32kgs par adulte.

L'OIM vous transmettra le montant exact de bagages que vous pourrez emporter.

9. Combien de temps cela prendra-t-il pour organiser mon voyage de retour?

L'OIM essaie toujours de satisfaire les voyageurs et de trouver les itinéraires les plus appropriés. En moyenne le retour se fait entre 2 et 4 semaines.

Cela dépend de plusieurs facteurs, comme l'accord du Ministère de la Justice, la disponibilité des vols, la régularité des documents de voyage, et autre besoins spéciaux pris en compte si nécessaire.